

Image not found or type unknown



## Remboursement d une dette

Par **gerard8**, le **24/01/2015 à 14:10**

bonjour,rnsuite a un jugement, je me devais de payer ma dette, mais mon crediteur est malheureusement deceder,rnle jugement ne portait que son nom, en effet la personne etait marie, dois je continuer a regler ma dette a sa femmernmerçi pour votre reponsernrncordialement.

Par **moisse**, le **24/01/2015 à 18:29**

Les héritiers viennent aux droits et devoirs du défunt.rnVous devez donc payer la dette à la succession, épouse et ou enfants...